

N° 95

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1991.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1992, CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION.

TOME VIII

DÉFENSE - SECTION MARINE

Par M. Max LEJEUNE,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Michel d'Aillières, Yvon Bourges, François Abadie, Jean-Pierre Bayle, vice-présidents ; Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Alloncle, Jacques Genton, secrétaires ; Paul Alduy, Jean-Luc Bécart, Roland Bernard, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Amédée Bouquerel, André Boyer, Michel Caldaguès, Jean-Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delelis, Franz Duboscq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Mélenchon, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, Robert Pontillon, Roger Poudonson, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2240, 2255 (annexe n° 39), 2257 (tome XII), 2258 (tome IX) et T.A. 533.

Sénat : 91 et 92 (annexes n° 47 et 48).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE. – ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1992	7
I. – Physionomie générale	7
1. Evolution de la part de la Marine dans le budget de la Défense	7
2. Evolution de la répartition du titre III, titre V dans le budget de la Marine	8
3. Evolution de la part de la F.O.S.T. dans le budget de la Marine	9
II. – Titre III : Dépenses ordinaires	10
1. Rémunérations et charges sociales	10
2. Combustibles et lubrifiants	11
3. Entretien programmé des matériels	11
4. Dépenses de fonctionnement	11
III. – Titre V : Dépenses en capital	13
1. Recherches, études et développements	14
2. Constructions neuves : Force océanique stratégique	16
3. Constructions neuves : Flotte classique	16
4. Constructions neuves : Aéronautique navale	17
5. Munitions et engins	17
6. Infrastructure	18
DEUXIÈME PARTIE. – SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE NATIONALE	19
1. Force océanique stratégique	21
2. Flotte de surface et sous-marins	22
3. Aéronautique navale	26
4. Commandes, livraisons et retraits du service en 1992	28

	Pages
	-
TROISIÈME PARTIE. – PERSONNEL	31
1. Effectifs budgétaires et répartition	31
2. Les besoins en effectifs	33
3. Les rémunérations et les mesures catégorielles	34
4. Les appelés dans la Marine - Conséquences de la réduction à dix mois du service national	35
 CONCLUSION	 39
 DÉBAT EN COMMISSION	 43

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

Le rapport pour avis de la section « Marine » du budget de la Défense pour 1992 ne traite que des problèmes spécifiques de la Marine Nationale. Les questions connexes mais qui ne relèvent pas de cette section budgétaire, comme le fonctionnement des arsenaux ou l'armement en missiles des sous-marins de la force océanique stratégique, font l'objet de rapports distincts.

Afin de faciliter les comparaisons, ce rapport s'articule comme les années précédentes, en trois parties :

- analyse du projet de budget de la section Marine ;
- situation et évolution des grandes composantes de la Marine ;
- problèmes relatifs au personnel militaire.

PREMIÈRE PARTIE

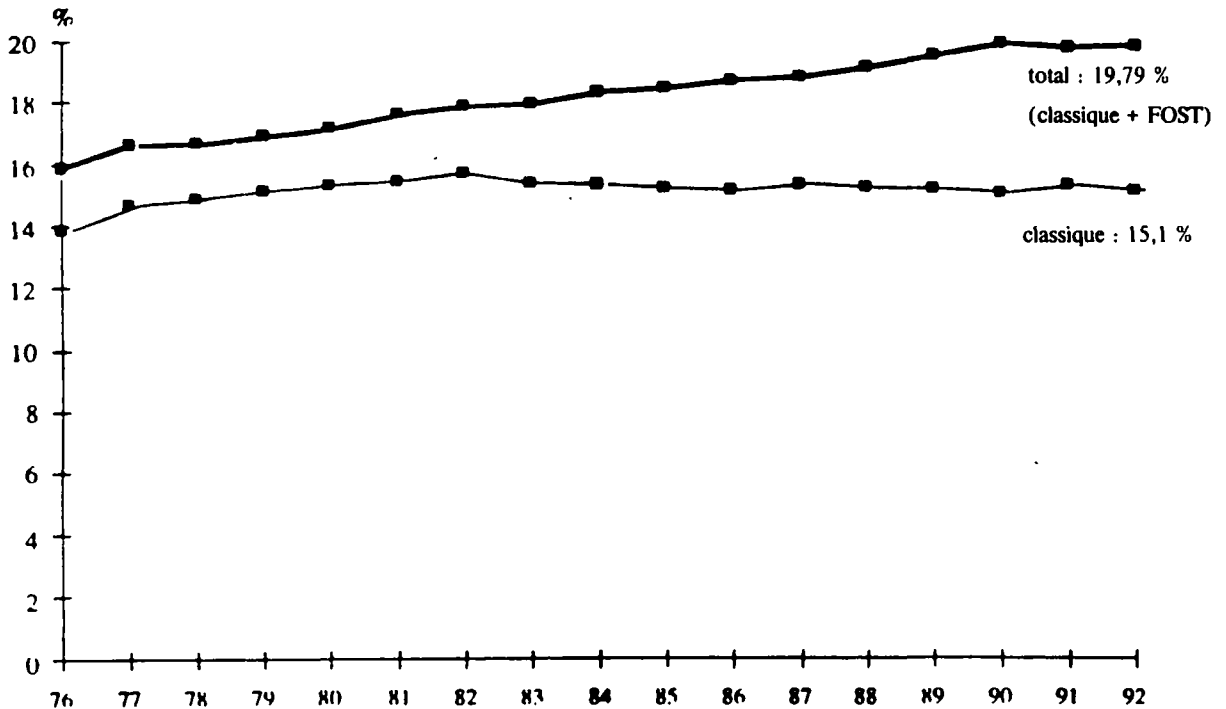
ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1992

I. - PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

Les 38 686 millions de francs de crédits de paiement impartis à la section Marine, en augmentation de 0,63 % par rapport à ceux de 1991, s'inscrivent dans une enveloppe de 195 482 millions de francs affectés au budget de la Défense (charges de pensions non comprises).

La part relative de la Marine dans ce budget, croissante jusqu'en 1990, est maintenant stable : 19,80 % en 1990 ; 19,76 % en 1991 ; 19,78 % en 1992.

ÉVOLUTION DE LA PART MARINE DANS LE BUDGET DE LA DÉFENSE



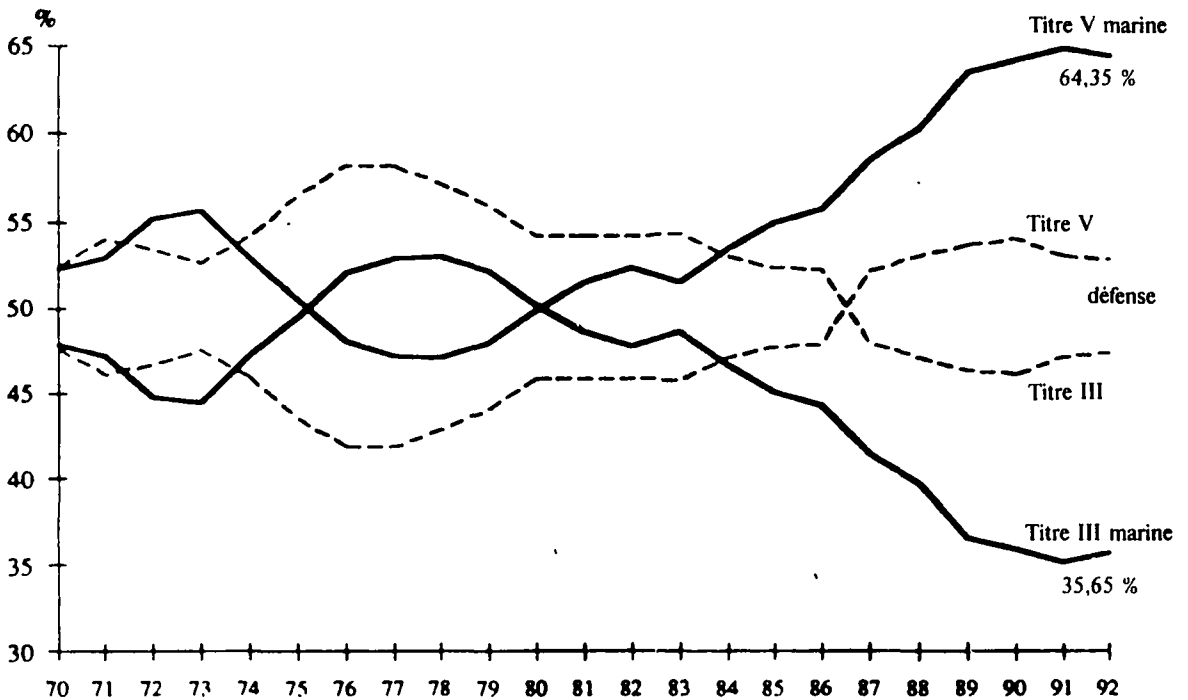
Cette croissance des crédits de 0,63 % est insuffisante pour maintenir leur pouvoir d'achat. Si l'on retient 2,8 % comme hausse de l'indice des prix du PIBm, c'est une baisse de 2,17 % en volume que subit le budget de la Marine par rapport à 1991.

35,6 % de ces crédits soit 13 791 millions de francs sont inscrits au titre III ;

64,4 % soit 24 895 millions de francs le sont au titre V.

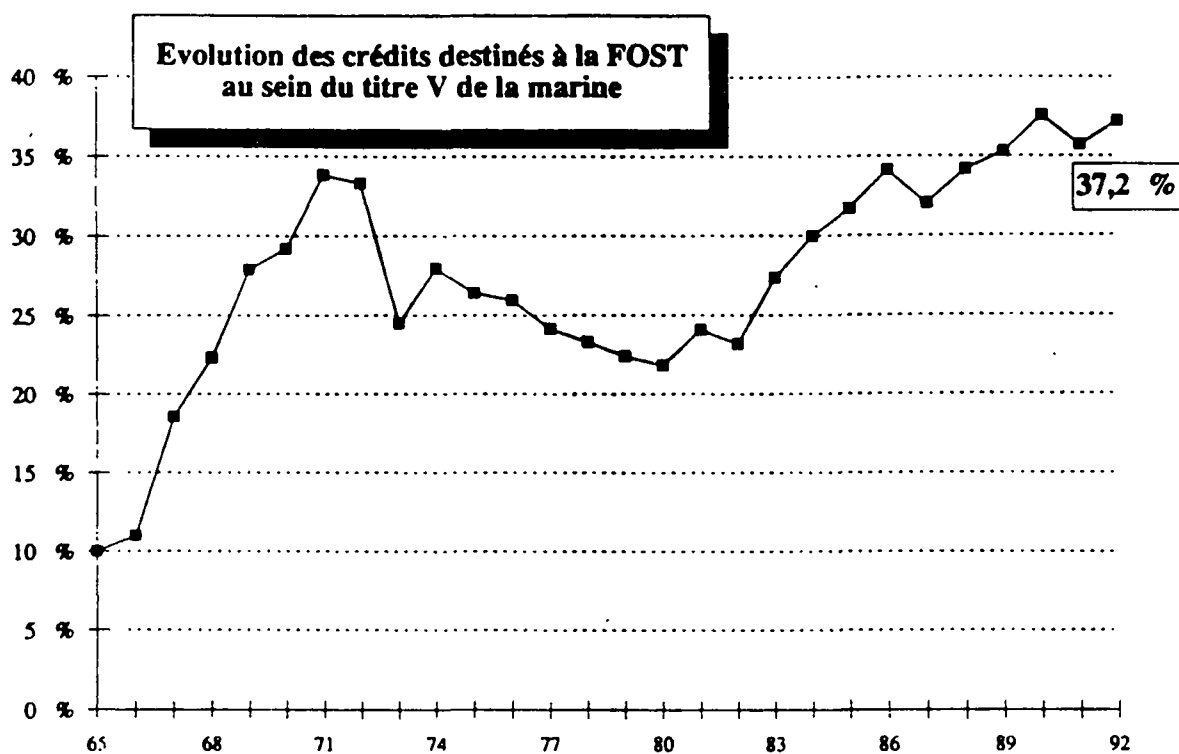
La disproportion entre titre III et titre V demeure, comme le montre le graphique ci-dessous. Cette situation par trop déséquilibrée est fâcheuse. De toutes les sections du budget de la Défense, la section Marine est celle qui connaît le plus grand écart entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement.

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DU TITRE III
ET DU TITRE V POUR LA DÉFENSE ET LA MARINE



Le poids relatif de la Force Océanique Stratégique (F.O.S.T.) dans le budget de la Marine, après avoir diminué en 1991, croît à nouveau.

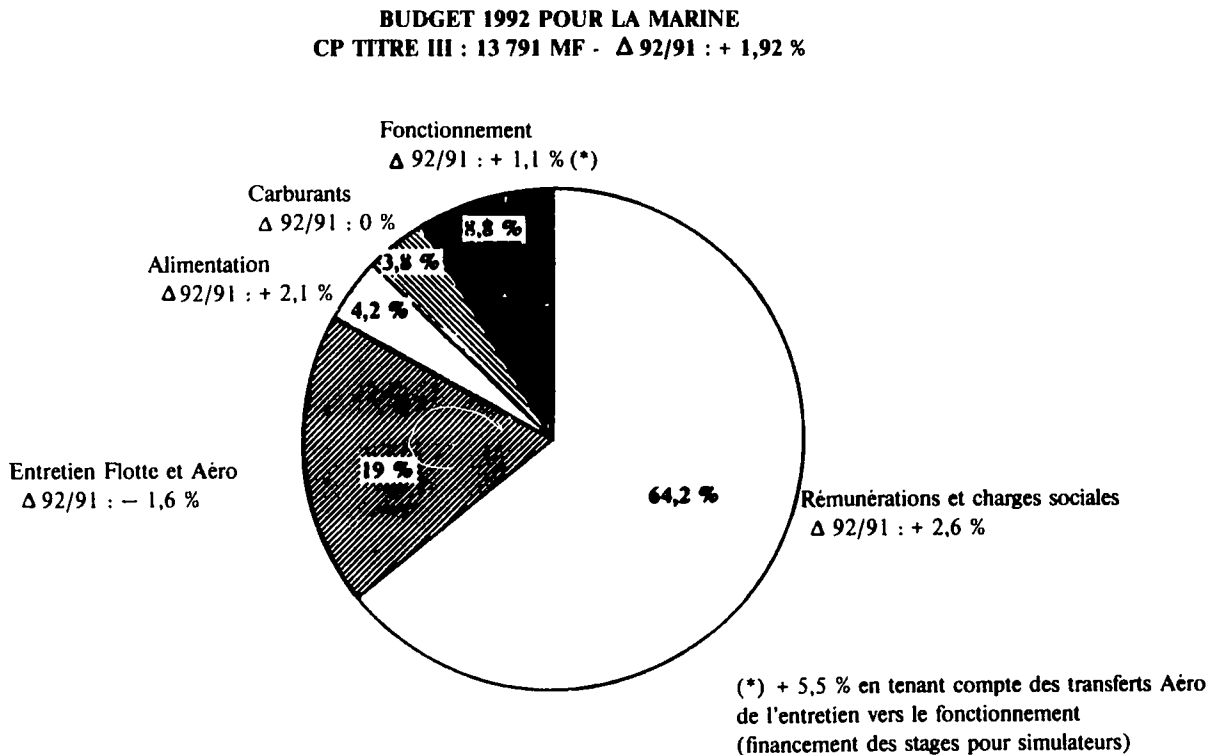
Ceci s'explique par le maintien de l'effort consenti pour cette composante alors que le pouvoir d'achat de la Marine diminue. La F.O.S.T. reste prioritaire et sa modernisation se poursuit. Une nouvelle génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins commencera à être opérationnelle en 1995 avec *Le Triomphant*, alors que *Le Redoutable* premier sous-marin stratégique français vient d'être désarmé après vingt ans de service. Votre Rapporteur souligne à cette occasion le caractère remarquable de cette réalisation et de sa mise en œuvre.



II. – TITRE III : DÉPENSES ORDINAIRES

Les crédits de paiement du titre III pour 1992 se montent à 13 791 millions de francs. N'augmentant en valeur que de 1,92 % par rapport à 1991, ils subissent en fait une baisse en volume de 0,86 %.

Le schéma ci-dessous montre comment se répartissent les grandes catégories de dépenses que recouvre le titre III et indique leur évolution en valeur par rapport à 1991.



Les rémunérations et charges sociales, avec une suppression de 462 postes de personnel d'active, progressent en valeur de 2,6 % soit un peu moins que l'indice des prix du PIBm (+ 2,8 %).

S'élevant à 8 857 millions de francs, elles constituent la plus grande part des dépenses du titre III (64,2 % contre 63,7 % en 1991) et, après la F.O.S.T., le deuxième poste de dépenses de l'ensemble du budget de la Marine.

Elles seront analysées plus en détail dans la partie de ce rapport qui traite du personnel.

Les crédits de 1991 concernant les combustibles et les carburants soit 508,8 millions de francs sont simplement reconduits en francs courants pour 1992. Il s'en suit qu'en retenant l'hypothèse d'un prix du pétrole de 20 dollars le baril avec un cours du dollar à 5,50 F, la quantité de produits qui pourra être commandée en 1992 sera réduite de plus de 5 % par rapport à 1991. Mais cette diminution risque d'être plus importante en particulier pour les carburants de l'aéronautique navale. Ceci aura des conséquences sur l'activité des forces.

Les crédits prévus pour l'entretien de la flotte, figurent au titre III : 2 217 millions de francs aux chapitres 34-32 article 30 et 34-34 articles 10, 20 et 30 mais aussi au titre V : 1 168 millions de francs au chapitre 53-71 article 18, soit un montant total de 3 385 millions de francs, en hausse de 3,1 % par rapport à 1991. Toutefois, la croissance des prix de l'entretien étant supérieure à celle de l'indice des prix du PIBm, cette progression des crédits n'est pas suffisante pour maintenir le pouvoir d'achat de la dotation budgétaire.

En revanche, les besoins financiers liés à l'entretien de la flotte augmentent du fait :

- du remplacement des bâtiments anciens par des unités plus sophistiquées comme les sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire ;
- de la plus grande complexité des matériels et particulièrement des systèmes d'armes des bâtiments récents ;
- des retards accumulés par suite des insuffisances budgétaires antérieures notamment pour ce qui concerne l'achat de rechanges.

Cette année à nouveau, **il faudra réduire ou reporter voire annuler un nombre important d'opérations d'entretien programmé.**

Une fois encore votre Rapporteur relève cette insuffisance chronique de ressources qui, lorsqu'elle ne permet pas un entretien suffisant des bâtiments, a pour effet d'accélérer leur vieillissement et de rendre plus difficile le maintien de la disponibilité opérationnelle de toutes leurs installations.

Sont regroupés sous la rubrique « fonctionnement » des dépenses de natures diverses concernant aussi bien la vie courante comme le chauffage, l'éclairage et l'entretien des immeubles ou les mouvements de personnels (missions, mutations, stages...) que les activités de service public, la formation dans les écoles ou encore la maintenance des équipements informatiques.

Les crédits correspondants s'élèvent à 1 204,9 millions de francs, ne progressant que de 1,1 % par rapport à 1991. Là aussi le pouvoir d'achat baisse. La gestion de ce poste sera encore plus difficile que par

le passé d'autant que certains coûts connaissent des hausses importantes. C'est le cas en particulier de l'affrètement des moyens utilisés pour les missions de service public.

Pour pallier les insuffisances de crédits, notamment des postes « entretien » et « combustibles et carburants », plusieurs mesures d'économie sont prévues. Parmi elles :

– les désarmements anticipés de l'avis-escorteur *Protet* et de l'escorteur d'escadre *Duperré* sans attendre leur remplacement par des unités neuves ;

– la diminution d'environ 5 % du nombre d'heures de vol des appareils de l'aéronautique navale ;

– la limitation à soixante-dix jours de mer par an de l'activité des bâtiments, la norme actuelle étant de cent jours. En fait les circonstances ont jusqu'à maintenant imposé une suractivité qui s'effectue au détriment de l'entretien des unités et impose de puiser dans les stocks de réserve de combustibles.

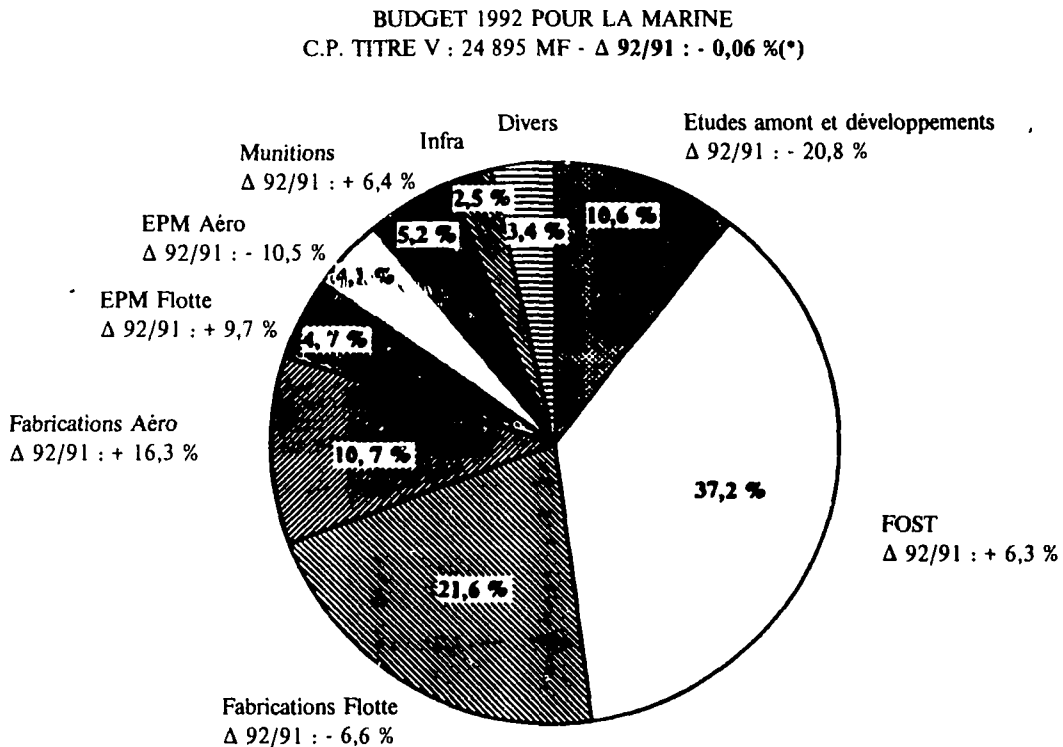
III. - TITRE V : DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme se montent à 24 973 millions de francs. Leur forte diminution par rapport à 1991 laisse présager le ralentissement des programmes que pourrait comporter le futur projet de loi relatif aux équipements militaires.

Les crédits de paiement s'élèvent à 24 895 millions de francs diminuant de 0,06 % par rapport à 1991. Cette année-là, la dotation en crédits de paiement était inférieure de 428 millions de francs à celle prévue par la loi de programmation 1990-1993. Si cette loi devait encore servir de référence, ce serait sur une différence négative de plus d'un milliard de francs qu'il faudrait compter en 1992.

Dans ces conditions les hypothèses faites en 1991 sur la diminution du nombre des bâtiments de la flotte se trouvent confortées.

Le schéma ci-dessous présente les grandes catégories de dépenses que recouvrent le titre V.



1. Recherches, études et développements (chap. 51-71).

La dotation de ce chapitre en crédits de paiement se monte à 2 643 millions de francs. Elle représente 10,6 % du titre V (1) et régresse de 20,8 % par rapport à 1991. Cette baisse s'explique par le fait qu'un certain nombre de programmes comme la torpille MU 90 arrivent en fin de phase de développement et demandent des financements moindres. Par ailleurs, un transfert de crédits a été effectué entre les « développements » (chap. 51-71, art. 23) et les « fabrications » (chap. 53-71, art. 22) pour l'aéronautique navale afin d'assurer un meilleur équilibre entre ces deux sous-ensembles budgétaires.

Les principales études déjà en cours seront poursuivies. Elles concernent notamment :

— la lutte contre les mines et les torpilles, la détection sous-marine, et la défense anti-aérienne des forces navales avec en particulier le missile sol-air moyenne portée naval SAMP/N dont le développement mené en coopération avec l'Italie devrait débiter en 1994 ;

— la diminution de la vulnérabilité des bâtiments en les dotant de blindages, en augmentant la sécurité de leurs munitions et en les rendant plus furtifs ;

— la propulsion électrique des bâtiments avec stockage d'énergie ;

— le concept de navire à effet de surface, la Marine participant au financement des essais et à l'évaluation du prototype de 250 tonnes *Agnès 2000* ;

— la « tranquillisation » des plates-formes marines, c'est-à-dire la limitation des mouvements de roulis et de lacet particulièrement gênant pour les bâtiments mettant en œuvre des aéronefs ;

— les systèmes d'armes aéroportés.

En 1992 seront lancées de nouvelles études intéressantes :

— un sonar actif pour sous-marin ;

— des revêtements de coque pour améliorer la discrétion acoustique des bâtiments de surface ;

— des équipements pour diagnostiquer en permanence l'état des moteurs diesels de propulsion.

(1) L'effort réel de la Marine en matière d'étude et de développement dépasse en fait 20 % du titre V si l'on tient compte des développements propres à chaque programme de construction de bâtiments inscrits au chapitre 53-71.

Par ailleurs les études et développements spécifiques des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) sont traités séparément et financés par l'article 14 du chapitre 53-71 qui regroupe l'ensemble des opérations intéressant la force océanique stratégique.

Les développements proprement dits, c'est-à-dire la mise au point ou la réalisation de prototypes avant la fabrication des matériels de série, concernent principalement :

– la torpille légère MU 90 pour laquelle il est prévu 150 millions de francs en 1992, réalisée en coopération avec l'Italie elle est issue de la fusion des projets de torpilles française et italienne Murène et A 290 ;

– le missile porte-torpille Milas, réalisé en coopération avec l'Italie, pour lequel sont inscrits 83 millions de francs en 1992 ; sa mise en service est prévue en 1997 ;

– le système d'arme surface air antimissiles (S.A.A.M.) auquel seront affectés 260 millions de francs en 1992. Il est réalisé lui aussi avec l'Italie et le premier exemplaire devrait être livré en 1995 pour équiper le *Charles de Gaulle* ;

– Le missile anti-navires supersonique (A.N.S.) remplaçant futur des missiles de la génération Exocet. Son développement devrait être lancé en coopération avec l'Allemagne. (Une provision de 53 millions de francs a été prévue en 1992.) ;

– les transmissions par satellite Syracuse II ;

– le système de lutte anti-torpille (S.L.A.T.) ;

-- le système de lutte anti-sous-marine (S.L.A.S.M.), pour bâtiment de surface. Il comporte entre autres un sonar à basse et très basse fréquence dont il combine les informations avec celles données par les bouées acoustiques larguées d'hélicoptère.

Les développements pour l'aéronautique navale concernent notamment :

– Le Rafale Marine (461 millions de francs de crédits de paiement prévus en 1992 auxquels il faut ajouter 35 millions de francs de fabrication). Le programme pour la Marine porterait 86 avions dont 16 intercepteurs qui doivent entrer en service en 1998 avec le *Charles de Gaulle*. Son coût total est estimé à environ 45 milliards de francs ;

– l'hélicoptère NH 90 (60 millions de francs en 1992) ;

– la modernisation et l'autoprotection du Super Etendard (58 millions de francs en 1992) ;

– l'armement guidé laser ;

– des travaux complémentaires pour l'Atlantique 2 (installation d'une liaison automatique de transmission de données) ;

– l'avion de guêt embarqué.

2. Force océanique stratégique (FOST) (chap. 53-71, art. 14).

Cet article est doté de 9 256 millions de francs en crédits de paiement, soit 37,2 % du titre V, en augmentation de 6,3 % par rapport à 1991.

Ces crédits sont consacrés pour :

- près de 53 % à la construction des SNLE de nouvelle génération (SNLE-NG) ;
- près de 15 % aux recherches, études et développement concernant le SNLE-NG ;
- 13 % au maintien en condition opérationnelle des SNLE ;
- le reste essentiellement à l'opération de refonte M4 des SNLE, à l'environnement et aux transmissions de la FOST).

3. Fabrications - Flotte classique (chap. 53-71, articles 11, 12, 13 et 15).

La dotation en crédits de paiement pour les fabrications flotte se monte à 5 369 millions de francs soit 21,6 % du titre V, en baisse de 6,6 % par rapport à 1991.

L'effort consenti depuis deux ans pour le renouvellement de la flotte classique n'est pas poursuivi. Le pouvoir d'achat des crédits correspondants baisse d'au moins 10 %. Non seulement aucune nouvelle série n'est lancée mais le programme des bâtiments anti-mines océaniques (BAMO) est supprimé.

L'année 1992 verra la commande de trois frégates du type *La Fayette*, mais celle du huitième sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) le *Diamant* est annulée et la construction du septième la *Turquoise* est suspendue.

Les principales opérations financières en 1992 sont les suivantes :

- la construction :

- du porte-avions *Charles de Gaulle* pour laquelle 1 899 millions de francs de crédits de paiement sont prévus en 1992. Le coût estimé de ce programme est de l'ordre de 16 milliards de francs dont le tiers couvrent les dépenses d'étude, de développement et d'industrialisation ;
- de frégates type *La Fayette* dont le prix unitaire estimé est de l'ordre de 1,5 milliard de francs (1 150 millions de francs prévus en 1992) ;
- de frégates de surveillance (prix estimé environ 500 millions de francs l'unité) (659 millions de francs prévus en 1992) ;

— et la modernisation :

- de sous-marins nucléaires d'attaque (206 millions de francs en 1992) ;
- du système de transmission par satellite **Syracuse II** (200 millions de francs en 1992) ;
- des frégates du type *Tourville* dont deux unités devraient être équipées du SLASM (187 millions de francs en 1992).

4. Fabrications - Aéronautique navale (chap. 53-71, art. 22, 24, 26 et 29).

Les crédits de paiement prévus pour les fabrications aéronautiques s'élèvent à 2 673 millions de francs, soit 10,7 % du titre V. Ils sont en progression de 16,3 % par rapport à 1991. Cette hausse est liée au transfert de crédits du chapitre « études, développement » au chapitre « fabrications » (1).

1 926 millions de francs soit 72 % des crédits « fabrications » financeront la construction d'avions de patrouille maritime Atlantique 2 dont six exemplaires seront livrés et trois autres commandés en 1992.

Les autres opérations concernent principalement :

- la modernisation des Super Etendard (200 millions de francs en 1992) ;
- la prolongation des Crusader (147 millions en 1992) ;
- l'acquisition d'hélicoptères de combat type Panther destinés aux frégates de surveillance et aux frégates type *La Fayette*.

5. Munitions et engins (chap. 53-71, art. 31, 32 et 33).

Les crédits de paiement prévus représentent 5,2 % du titre V et se montent à 1 287 millions de francs. Ils progressent de 6,4 % par rapport à 1991 ce qui va permettre de rattraper en partie le retard pris les années antérieures dans ce domaine.

En 1992 il est prévu de commander entre autres :

- 14 missiles anti-navires SM 39 **Exocet** pour sous-marins ;
- 50 missiles de systèmes d'armes anti-aérien très courte portée **Mistral** pour bâtiments de surface ;

(1) En fait l'ensemble des crédits de l'aéronautique navale (études, développements, fabrications) diminue en valeur de 0,15 % par rapport à 1991.

et pour l'aéronautique navale :

- 60 missiles air-air Magic ;
- 20 missiles air-sol guidés laser AS 30.

Cette même année devraient être livrés entre autres :

- 15 missiles SM 39 ;
- 50 torpilles F17 pour sous-marins ;

et pour l'aéronautique navale :

- 2 missiles anti-navires AM 39 Exocet ;
- 40 missiles air-air Magic.

6. Infrastructure (chap. 54-61).

La dotation prévue représente 2,5 % des crédits de paiement du titre V et se monte à 619 millions de francs, en baisse de 0,8 % par rapport à 1991.

Outre l'entretien du patrimoine immobilier de la Marine, l'amélioration de casernements et la construction d'installations de soutien technique et opérationnel des forces, ces crédits financeront :

- la construction d'un appontement à Dégrad des Cannes en Guyane ;
- la participation de la Marine à la construction du Centre d'océanographie à Brest ;
- le réaménagement des centres opérationnels de Brest, Toulon, Paris et Cherbourg ;
- la construction à Toulon et à Brest de nouvelles installations de restauration des unités à terre (mise en place d'une organisation de distribution des repas par liaisons froides à partir d'une cuisine centrale).

DEUXIÈME PARTIE

SITUATION PRÉSENTE DE LA MARINE NATIONALE ET ÉVOLUTION

Au 1^{er} janvier 1992 la flotte française comprendra :

- 5 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) ;
- 12 sous-marins d'attaque dont 4 sous-marins à propulsion nucléaire (SNA) ;
- 2 porte-avions ;
- 1 porte-hélicoptères ;
- 4 bâtiments de lutte anti-aérienne ;
- 12 bâtiments de lutte anti-sous-marine ;
- 22 avisos et frégates de second rang ;
- 22 bâtiments de lutte contre les mines ;
- 10 patrouilleurs ;
- 3 patrouilleurs de service public ;
- 21 bâtiments de soutien et de transport opérationnel dont : 5 pétroliers ravitailleurs, 3 transports de chalands de débarquement et 6 bâtiments de soutien logistique.

Elle comportera de plus 37 bâtiments auxiliaires principaux et 4 patrouilleurs de gendarmerie.

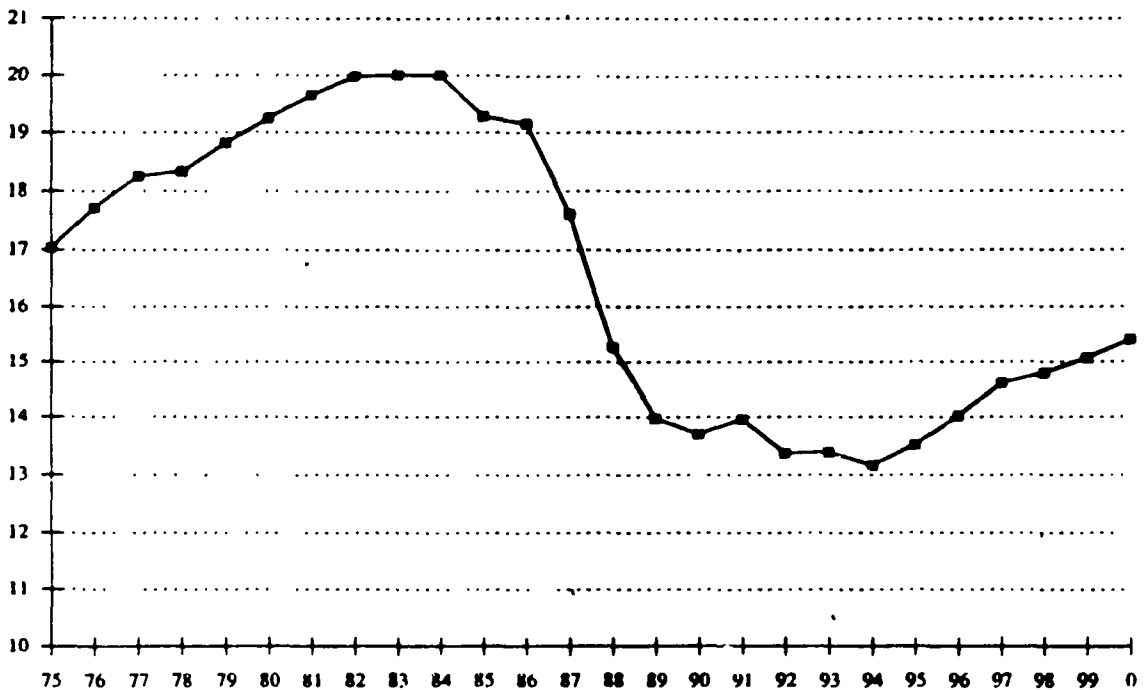
A la même date le parc de l'aéronautique navale comportera :

- 167 appareils embarqués dont 55 hélicoptères ;
- 39 avions de patrouille maritime ;
- 163 aéronefs de soutien dont 47 hélicoptères.

Les graphiques ci-dessous ont été établis pour les années futures en prenant en compte les livraisons liées aux commandes connues ou prévues.

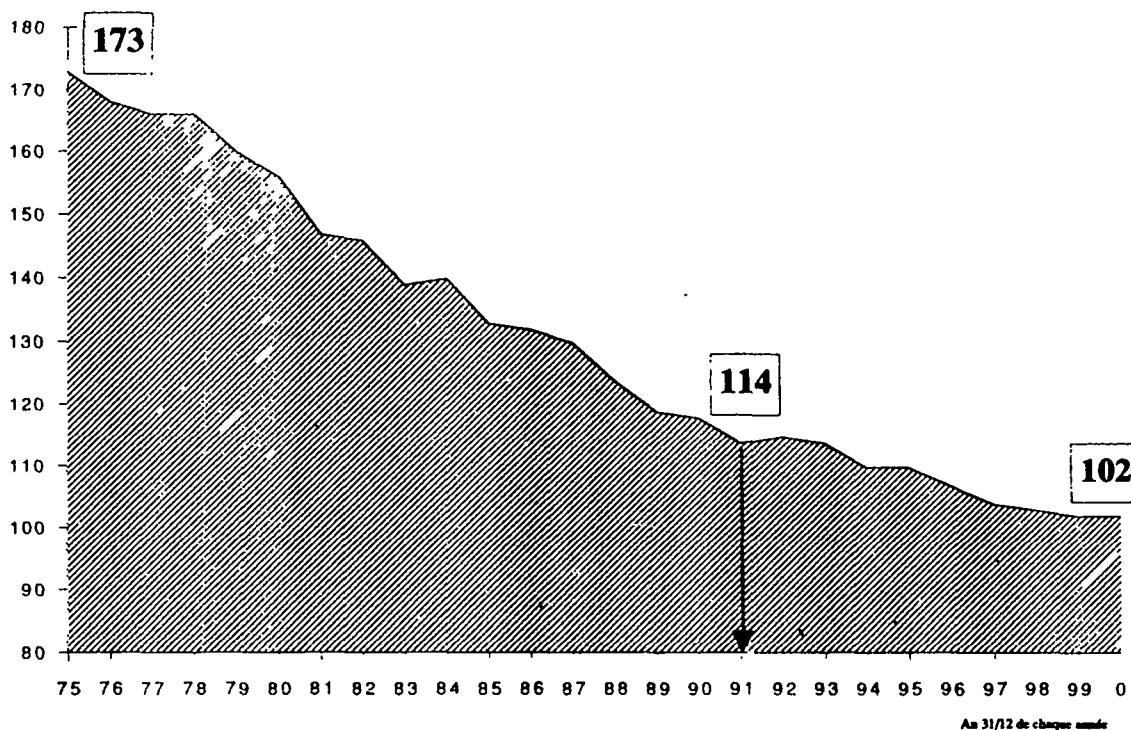
L'un montre les variations de l'âge moyen de la flotte de combat. Après un rajeunissement dû aux condamnations d'une grande quantité de bateaux anciens entre 1984 et 1989, l'âge moyen des unités va augmenter à nouveau après 1994, en raison du faible nombre d'unités mises en service.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES BÂTIMENTS DE COMBAT



L'autre présente l'évolution du nombre des navires de combat et de soutien. Sachant que tous les bateaux livrés d'ici à l'an 2000 auront été commandés avant 1993, il est vain d'espérer un renversement de la tendance à la baisse qu'indique ce schéma. **Le nombre de bâtiments diminue de façon inéluctable et votre Rapporteur estime que d'ici à l'an 2000 la Marine n'aura plus les moyens de remplir toutes les missions qui lui sont actuellement confiées et qui ont une propension à croître.**

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÂTIMENTS DE COMBAT ET DE SOUTIEN



Le parc d'aéronefs est vieux, l'âge moyen des appareils est de l'ordre de dix-neuf ans. Seuls jusqu'à maintenant les avions de patrouille maritime ont commencé à être remplacés. **Le renouvellement des autres composantes de l'aéronautique navale ne peut plus être différé.** Certains de leurs appareils de combat atteignent dès à présent vingt-cinq voire trente ans de service.

1. Force océanique stratégique (FOST).

Actuellement tous les sous-marins lanceurs d'engins (SNLE) sont armés de missiles M4 porteurs de six têtes nucléaires. Une permanence de trois SNLE en patrouille est assurée qui, avec 288 têtes nucléaires, représente plus des neuf dixième de la force de dissuasion déployée.

La situation des SNLE est la suivante :

— en activité :

L'Inflexible construit en version M4 ;

Le Tonnant, *L'Indomptable* et *Le Terrible* refondus M4 ;

— en cours de refonte M4 :

Le Foudroyant qui à l'achèvement des travaux en 1993 sera équipé de missiles M4 à la place de missiles M20 de la génération précédente ;

— en construction :

Le Triomphant qui sera admis au service actif en 1995 et *Le Téméraire*.

Ces sous-marins d'une nouvelle génération (SNLE-NG) auront des performances supérieures à celles de leurs prédécesseurs notamment dans le domaine de la discrétion acoustique. Ils seront quasiment indétectables par les moyens d'écoute adverses. Ils porteront des missiles M45 ayant un vecteur identique au M4 mais dotés de têtes nucléaires plus furtives et d'aides à la pénétration. Par la suite les M45 seront remplacés par des missiles M5 d'une plus grande portée.

2. Flotte de surface et sous-marins (hors FOST).

a) *Sous-marins.*

L'Améthyste, cinquième sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de la série des *Rubis* qui devait en compter huit, sera admis au service actif en 1992.

Les quatre premiers SNA doivent être mis au standard de *L'Améthyste* dont les performances du système de combat sont supérieures et la discrétion acoustique meilleure. La modernisation du *Saphir* est achevée, celle du *Rubis* prendra fin en 1992 et sera suivie par celles du *Casabianca*.

Le sixième SNA, la *Perle* sera livré en 1993.

En raison des restrictions budgétaires, la construction du huitième SNA est annulée, celle du septième la *Turquoise*, commandé en 1986, est suspendue. A ce jour 450 millions de francs ont déjà été engagés sur ce bâtiment dont les 23 tronçons de coque sont fabriqués et la chaufferie nucléaire quasiment terminée.

Outre les SNA, la Marine possède encore huit sous-marins à propulsion diesel électrique dont la mission principale est la lutte anti-navires :

— quatre sous-marins type *Daphnée* de 800 tonnes qui seront retirés du service entre 1994 et 2000 ;

— quatre sous-marins type *Agosta* de 1 200 tonnes dont les désarmements sont prévus entre 2002 et 2005.

Ces derniers comme les SNA sont équipés de missiles anti-navires à changement de milieu SM 39.

b) *Porte-avions.*

La Marine compte actuellement deux porte-avions, le *Clemenceau* et le *Foch* qui seront désarmés respectivement en 1998 et 2004, après trente-sept ans de service pour le premier et quarante et un ans pour l'autre.

La construction du *Charles de Gaulle*, commandé en 1986, se poursuit normalement. A son admission au service actif, fin 1998, il remplacera le *Clemenceau*.

La disponibilité permanente d'une unité opérationnelle implique la possession de deux bâtiments. Etant donné l'importance que revêt le porte-avions comme instrument de notre politique de sécurité, Votre Rapporteur estime qu'il ne serait pas cohérent de laisser le *Foch* sans remplaçant en 2004. Et ce d'autant que l'effort financier que demanderait la construction d'un deuxième porte-avions type *Charles de Gaulle* ne représenterait environ que le sixième des dépenses consenties pour l'acquisition de la première unité et la constitution du groupe aérien. En effet études, développement et industrialisation sont faits une fois pour toute pour le bâtiment tête de série et il n'est besoin que d'un seul groupe aérien pour les deux porte-avions.

c) *Bâtiments de lutte anti-aérienne.*

Le nombre des bâtiments de lutte anti-aérienne qui jusqu'en 1983 se montait à sept est désormais réduit à quatre avec :

— deux frégates, le *Cassard* et le *Jean Bart*, armées de missiles surface-air américains type Tartar ;

— deux frégates, le *Suffren* et le *Duquesne*, qui ont plus de vingt ans d'âge, et sont équipées d'un système d'arme anti-aérien dont la conception est antérieure à 1970. Les dates de retrait du service actif de ces deux bâtiments viennent d'être repoussées de cinq ans pour attendre leurs relèves en 2003 et 2005 par une nouvelle série de frégates. Celles-ci devraient être réalisées en commun avec la Grande-Bretagne. L'étude du projet a déjà fait l'objet d'accords avec ce pays.

d) *Frégates de lutte anti-sous-marine.*

Cette catégorie de bâtiments comprend essentiellement :

— une série de sept frégates de 3 800 tonnes dont la plus récente le *Latouche Tréville* aura deux ans en 1992 alors que la première sera déjà âgée de treize ans ;

— trois frégates du type *Tourville* entrées en service entre 1974 et 1977 dont les équipements devraient être modernisés pour tenir compte de l'amélioration des performances des sous-marins notamment dans le domaine de la discrétion acoustique. Les dispositions de la loi de programmation pour les années 1990-1993 ne prévoyaient de refondre que deux de ces bâtiments en 1994 et 1995. Faute de crédits suffisants, la troisième frégate ne subira qu'une modernisation très partielle.

e) *Bâtiments de présence.*

Fin 1992 il ne restera plus en service que 3 avisos-escorteurs. Ces bâtiments construits en 9 exemplaires et conçus pour participer outre-mer au règlement des crises et à la protection de nos intérêts, sont aujourd'hui dépassés. Ils seront remplacés par deux séries de frégates de 3 000 et 3 200 tonnes :

— 6 frégates de surveillance du type *Floréal* dont trois seront déjà en service fin 1992 et les trois autres fin 1994. Elles seront prépositionnées dans les zones où la menace militaire est de faible niveau ;

— six frégates de 3 200 tonnes du type *La Fayette* qui seront admises au service actif entre 1995 et 2000. Elles seront plus fortement armées que les précédentes pour être déployées dans des zones à plus fort risque. Les six frégates sont nécessaires pour assurer des missions de vigilance dans deux zones d'action simultanément.

De plus la Marine dispose de dix-sept avisos de 1 200 tonnes du type *d'Estiennes d'Orves* ayant entre sept et seize ans d'âge. Ces bâtiments ont une capacité de lutte anti-sous-marine utile pour compléter les forces de haute mer. En attendant la livraison des frégates de surveillance, ils sont aussi déployés outre-mer en renfort des avisos-escorteurs.

f) *Bâtiments anti-mines.*

Ils ont pour mission de participer à la sûreté de la force océanique stratégique et d'assurer le libre accès aux ports militaires ou de commerce les plus importants.

Les plus récents appartiennent à deux séries de bâtiments :

— les chasseurs de mines du type *Circé*. Au nombre de cinq, ils devraient être retirés du service actif d'ici à six ans ;

— les chasseurs de mines tripartites du type *Éridan* construits en coopération avec la Belgique et les Pays-Bas. Au nombre de dix en France, ils ont en moyenne cinq ans d'âge.

Pour pouvoir opérer au-delà des zones d'action des chasseurs précédents, par des fonds allant jusqu'à 300 mètres, il avait été prévu de construire des bâtiments antimines océaniques (BAMO). En raison de contraintes budgétaires il a été décidé d'arrêter ce programme dont le premier exemplaire le *Narvik* devait être livré en 1994.

En fait la menace, perçue au début des années 1980, de mines intelligentes susceptibles d'être placées à de grandes profondeurs sur le plateau continental apparaît aujourd'hui moins importante.

g) *Patrouilleurs.*

Les dix patrouilleurs de 380 tonnes du type *L'Audacieuse* sont déployés dans les DOM-TOM.

h) *Transports opérationnels.*

Cette catégorie de navires comprend :

- cinq bâtiments de transport d'assaut légers (BATRAL) du type *Champlain* destinés aux missions de transport opérationnel outre-mer ;
- trois transports de chalands de débarquement (TCD), bâtiments conçus pour des opérations amphibies : un neuf la *Foudre*, deux autres plus anciens et plus petits, *l'Ouragan* et *l'Orage* qui devraient être désarmés en 1995 et 1998. Dotés d'installations hospitalières et surtout de moyens (hélicoptères, batellerie) adaptés au débarquement des troupes et de leurs matériels, ils présentent en fait plusieurs possibilités d'utilisation. Durant l'opération Daguet, ils ont montré leur utilité qui aurait été plus évidente encore si les forces françaises n'avaient pu disposer d'un port en eau profonde bien équipé comme Yambu, le centre de transit choisi.

i) *Bâtiments de soutien.*

Cette catégorie comprend pour les unités les plus importantes :

- cinq pétroliers ravitailleurs du type *Durance* lancés entre 1977 et 1989 ; l'un d'entre eux est bâtiment de commandement en océan Indien ;
- six bâtiments de soutien mobile « bâtiments ateliers », spécialisés, lancés entre 1974 et 1986.

3. Aéronautique navale.

a) Aviation embarquée.

Au 1^{er} janvier 1992, le parc de l'aéronautique navale embarquée comprendra 87 appareils à réaction, 25 appareils à hélice et 55 hélicoptères.

● Avions à réaction.

Ils se répartissent comme suit :

— 57 Super Etendard ayant pour mission l'assaut en mer et sur terre et pouvant mettre en œuvre l'arme nucléaire préstratégique. Leur retrait du service est prévu entre 2005 et 2010 après une modernisation effectuée d'ici à 1997 et qui a principalement pour objet de permettre l'utilisation de nouvelles armes et d'installer un nouveau radar. La livraison du premier des 70 Rafale Marine version « multirôle » (intercepteur et assaut), prévus pour remplacer les Super Étendard, devrait intervenir en 2004.

— 19 avions d'interception Crusader dont 17 seront rénovés entre 1992 et 1995, afin de prolonger leur durée d'utilisation. Leurs capacités de défense aérienne sont limitées. Ils seront remplacés par les 16 Rafale Marine version intercepteur dont la flottille doit être opérationnelle en 1998, à la mise en service du porte-avions *Charles de Gaulle*.

— onze Étendard IV P constituant une flottille de reconnaissance et dont le retrait du service est prévu en 1997.

● Avions à hélice (Avions de sûreté).

— 25 avions Breguet Alizé équipent deux flottilles embarquées et doivent être retirés du service en 2003. Bien que modernisés entre 1980 et 1985 ils ont des capacités limitées. Pour la mise en œuvre des Rafale Marine il sera nécessaire de disposer de véritables avions de guet embarqués. Ces appareils, sortes de stations radar volantes, ayant une zone de détection étendue, permettront d'organiser efficacement la sûreté du groupe aéronaval et l'éclairage des avions d'assaut.

● Hélicoptères.

Les 56 hélicoptères embarqués comprennent :

— 17 Super Frelon, hélicoptères de transport opérationnel, utilisés aussi pour les missions de service public et dont le retrait du service est prévu à partir de 2005 ;

— 35 Lynx, hélicoptères de combat embarqués à bord des frégates dont ils constituent une partie des systèmes d'armes anti-sous-marins et anti-navires. Ils devraient être retirés du service en 2009 ;

— 3 Dauphin de sauvegarde de porte-avions dont l'une des tâches est le repêchage des pilotes en cas d'accident.

La mise en œuvre d'hélicoptères sur une plate-forme navale comporte des contraintes qui rendent impossible l'utilisation à partir d'une frégate, d'appareils terrestres ou de versions qui en seraient dérivées. Il n'y a pas actuellement pour remplacer les Lynx et les Super Frelon, d'autre solution satisfaisante que celle de réaliser le NH 90, spécialement conçu comme hélicoptère naval. Cet appareil de neuf tonnes, qui comportera les versions « transport opérationnel et logistique » et « lutte anti-sous-marine et anti-surface », devrait être développé en coopération avec les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie. L'agence internationale de direction du programme sera mise en place en 1992 à Aix-en-Provence.

Les frégates de surveillance et les frégates type *La Fayette* en attendant l'arrivée du NH 90, seront équipées de l'hélicoptère léger de combat Panther (version militaire du Dauphin) dont 15 unités devraient être livrées d'ici à 1997.

b) *Aviation de patrouille maritime basée à terre.*

Les appareils qui la constituent, moyens de lutte anti-sous-marine et anti-navires, concourent à la sûreté des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), au soutien des forces navales et à la surveillance des approches maritimes. Basés en métropole près de Lorient et à Nîmes Garons ils sont aussi détachés outre-mer comme actuellement à Dakar, Djibouti, et en zone Antilles-Guyanne.

Le 1^{er} janvier 1992, le parc des avions de patrouille maritime comprendra :

— 32 Atlantic formant 3 flottilles ;

— 7 Atlantique 2. Les appareils de ce type remplaceront progressivement les Atlantic. Il faudrait que la Marine acquière au total une quarantaine d'Atlantique 2 pour que les missions confiées à cette composante de l'aéronautique navale et en particulier les détachements outre-mer puissent être maintenus à leur niveau actuel.

c) *Aviation de soutien.*

L'aviation de soutien comprend des appareils de surveillance maritime, d'entraînement opérationnel, de soutien général des forces et des avions écoles.

Elle comportera au 1^{er} janvier 1992, un parc de 166 appareils dont :

— cinq avions biréacteurs de surveillance maritime du type Guardian, stationnés en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie ;

- six biréacteurs Falcon 10 pour l'entraînement complémentaire des pilotes de l'aéronautique navale embarquée ;

- quatre avions Nord 262 et trois hélicoptères Dauphin spécialement affectés aux missions de service public ;

- 16 avions école Fouga Zéphir utilisés pour la formation à l'appontage des pilotes de l'aéronautique navale. Le remplacement de ces appareils vieux de trente-trois ans est à nouveau différé pour des raisons budgétaires. Cette situation a conduit la Marine à envisager de faire effectuer dans la marine américaine la « navalisation » des quelques dix-huit pilotes qu'elle forme à l'appontage chaque année.

Dès 1992, quatre pilotes vont être envoyés aux Etats-Unis pour expérimenter la nouvelle organisation projetée qui devrait être source d'économies.

4. Commandes, livraisons et retraits du service en 1992.

a) *Commandes.*

- trois frégates type *La Fayette* (3 200 tonnes) ;

- la modernisation du sous-marin nucléaire d'attaque *Casabianca* ;

- trois avions de patrouille maritime Atlantique 2 ;

- trois hélicoptères de combat Panther ;

- la modernisation de 12 Super Etendard.

b) *Livraisons.*

- deux frégates de surveillance (3 000 tonnes) : *Prairial* et *Nivôse* ;

- le sous-marin nucléaire d'attaque *Améthyste* (2 400 tonnes) dont la livraison était antérieurement prévue en 1991 ;

- le sous-marin nucléaire d'attaque *Rubis* modernisé, l'opération de modernisation ayant été permutée avec celle du *Casabianca* ;

- six Atlantique 2 ;

- deux super Etendard modernisés ;

- le bâtiment d'essais et de mesures *Monge* (20 000 tonnes) dont la construction a été financée par la section commune du budget de la Défense.

c) *Retraits du service actif.*

- l'escorteur d'escadre *Duperré* (2 800 tonnes) ;
- l'avis-escorteur *Protet* (2 000 tonnes) ;
- le bâtiment d'essais et de mesures *Henri-Poincaré* (22 000 tonnes) remplacé par le *Monge* ;
- le sous-marin d'expérimentation *Dauphin* (1 200 tonnes).

TROISIÈME PARTIE

LE PERSONNEL

1. Les effectifs budgétaires et leur répartition.

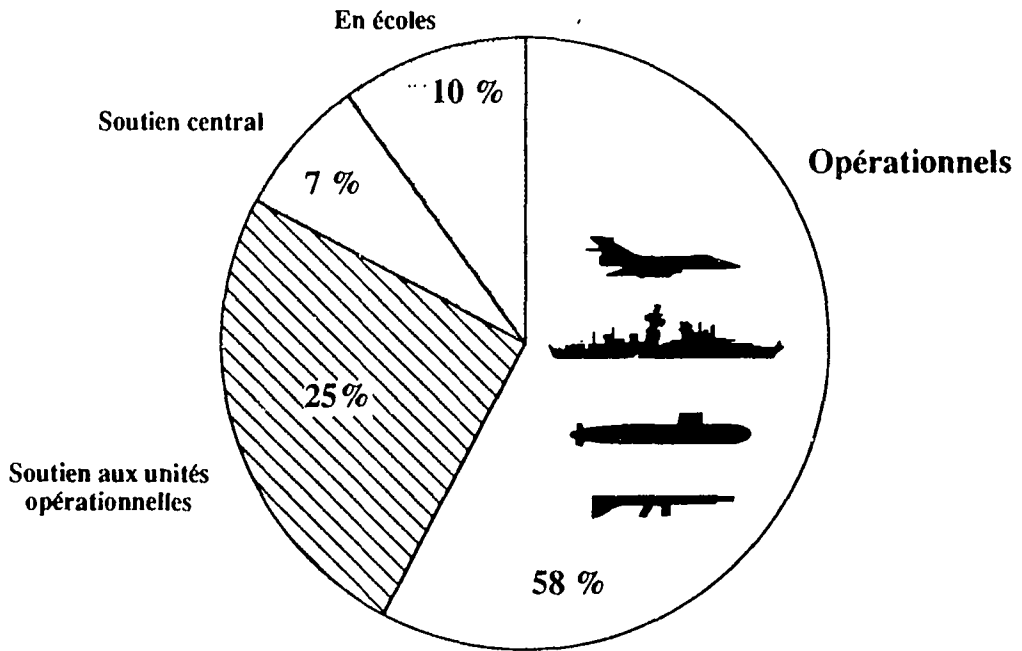
Une réduction d'effectifs de 462 militaires d'active dont 58 officiers-mariniers a été imposée à la Marine au titre du budget 1992. Avec les mesures de transformation et d'adaptation d'emplois, c'est au total 460 postes de moins qu'en 1991 que comptent des effectifs budgétaires 1992. Ils sont de 64 835 (1) et se répartissent comme suit :

Active :	
Officiers	4 607
Officiers-mariniers	30 420
Marins	10 707
	<hr/>
Total active	45 734
	<hr/>
Contingent :	
Officiers	110
Officiers-mariniers	420
Marins	18 571
	<hr/>
Total appelés	19 101
	<hr/>
Total général	64 835
	<hr/>

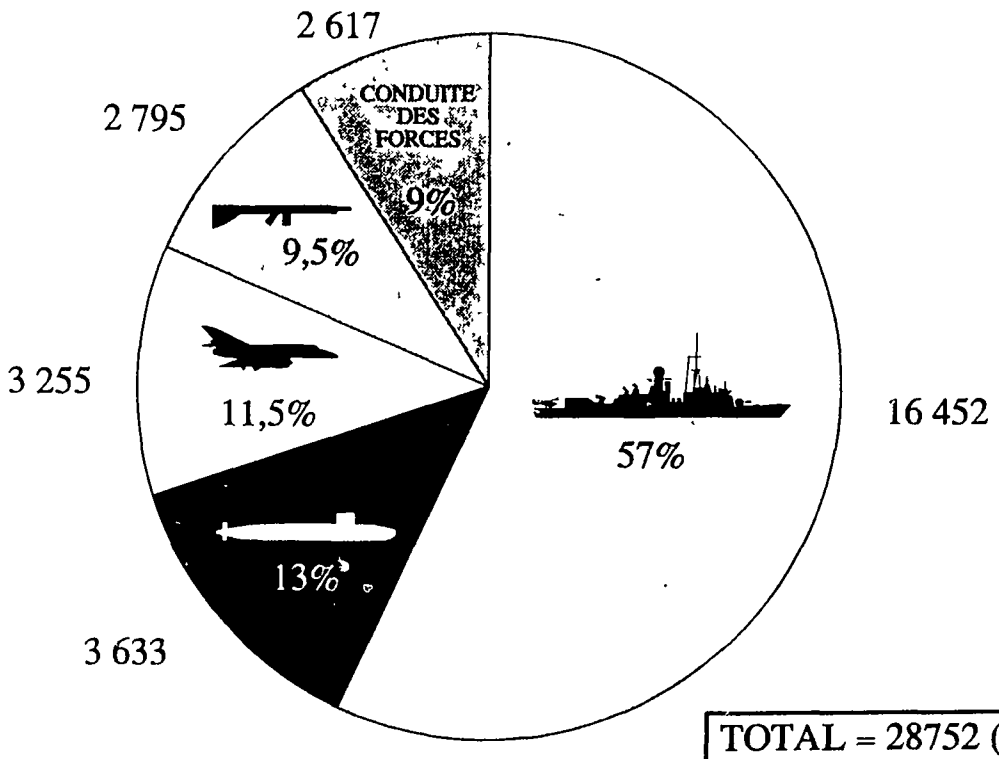
Le total d'appelés est pratiquement le même qu'en 1991.

(1) Il s'agit des effectifs militaires gérés par la Direction du personnel militaire de la Marine (DPMM), la Direction du commissariat de la Marine (DCCM), la Direction centrale des travaux immobiliers de la Marine (DCTIM) et la gendarmerie maritime.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR EMPLOI



RÉPARTITION DU PERSONNEL DANS LES FORCES PAR COMPOSANTE



TOTAL = 28752 (P.A.)

Par ailleurs de l'ordre de 120 postes d'agents et d'ouvriers représentant 1,7 % des effectifs civils employés dans la Marine et rémunérés par la section commune du budget de la Défense, seront supprimés.

Les schémas ci-dessus montrent la répartition des personnels, le premier par emploi, le deuxième par composante des forces de la Marine : surface, sous-marin, aéronautique navale, protection/commandos. Ce dernier a été établi à partir des plans d'armement des unités.

2. Les besoins en effectifs.

Depuis 1982 les effectifs d'active de la Marine ont subi une déflation de près de 12 % que ne compensent pas les gains en personnel accompagnant la diminution du nombre des bâtiments. En effet les unités modernes demandent un soutien à terre à la fois technique et opérationnel beaucoup plus important que par le passé. De plus, des besoins nouveaux sont apparus comme ceux liés à l'utilisation des systèmes spatiaux ou encore à la nécessité de mieux protéger les bases et les points sensibles.

La déflation des effectifs du personnel civil se poursuit (- 10 % depuis 1982). Il n'est pas possible dans ces conditions de lui confier une partie des tâches de soutien actuellement accomplies par le personnel militaire.

Des mesures de restructuration sont prises comme la suppression de l'arrondissement maritime de Rochefort. Les plans d'armement des unités sont réduits aux stricts minima. **Mais cela ne suffit pas à combler un déficit qui avec le développement des programmes nouveaux (sous-marins, porte-avions *Charles de Gaulle*, Atlantique 2...) et dans l'hypothèse ou le niveau actuel des effectifs serait conservé, atteindrait dans les cinq ans qui viennent près de 2 000 hommes.**

Par ailleurs, il faudrait augmenter le volume des plans d'armement des unités pour diminuer les contraintes et les charges supportées par le personnel qui deviennent de plus en plus difficilement acceptables.

3. Les rémunérations et les mesures catégorielles.

La dotation des chapitres « rémunérations et charges sociales » qui représente près des deux tiers du titre III est de 8 857 millions de francs en augmentation de 2,6 % par rapport à 1991.

Le budget 1992 comporte en matière d'effectifs, la suppression de 462 militaires d'active et un certain nombre de transformations d'emplois liées en particulier :

- au repyramidage accompagnant la modification des limites d'âges des officiers-mariniers ;

- à la création de trente postes d'officiers pilotes. Cette mesure fait partie d'un plan qui en 1996 doit aboutir au remplacement de tous les officiers-mariniers pilotes de la Marine par des officiers.

En matière de soldes et d'indemnités, outre l'augmentation des soldes et indemnités liées à l'évolution des traitements de la fonction publique, les mesures nouvelles pour 1992 concernent essentiellement :

- l'indexation, à hauteur de 10 % de la solde de base, de l'indemnité spéciale de sécurité aérienne, mesure prévue par le plan d'amélioration de la condition militaire décidé en 1990 ;

- une nouvelle augmentation de 10 % de l'indemnité pour charges militaires ;

- une troisième tranche de mesures de transposition aux militaires du protocole d'accord sur la rénovation de la grille des classifications et rémunérations de la fonction publique, dit « protocole Durafour », mesures qui intéressent principalement les officiers subalternes, et le personnel non officier à solde mensuelle.

Ce protocole a prévu en outre une nouvelle bonification indiciaire (NBI). La définition des postes susceptibles de bénéficier de cette NBI est actuellement en cours d'étude.

Ces mesures ont pour résultat de faire cesser la dégradation du pouvoir d'achat des personnels et même de l'améliorer pour les catégories les moins favorisées.

Ainsi la rémunération du personnel à solde spéciale progressive (quartiers-mâîtres de deuxième classe) a progressé de 20 % entre le 1^{er} janvier 1989 et le 1^{er} janvier 1991.

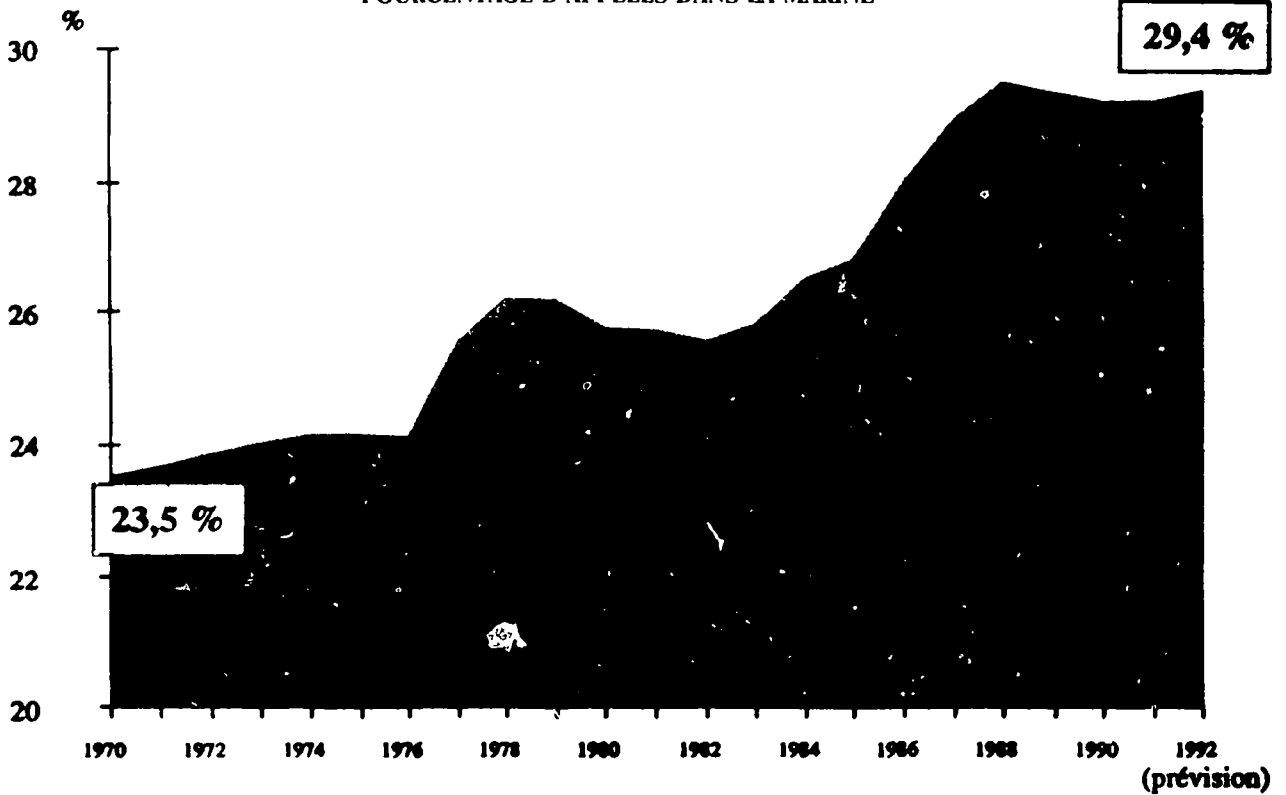
Durant la même période, le traitement des personnels à solde mensuelle, s'est élevé de 7 à 9 % suivant les catégories alors que l'indice des prix de détail n'a varié que de 7,1 %.

Ces résultats positifs dont il convient de se féliciter ne suffisent pas toutefois à combler le retard accumulé au cours des années précédentes. Entre 1978 et 1989, les soldes des militaires ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de plus de 10 % (11 % pour les seconds-mâîtres, 14 % pour le sommet de la hiérarchie) alors que les charges qui pèsent sur le personnel ont plutôt eu tendance à croître, particulièrement dans la Marine. Au cours de l'année 1990, le volume horaire de présence professionnelle (travail, service, astreinte) par individu était de l'ordre de 4 000 heures, soit environ de 85 heures par semaine :

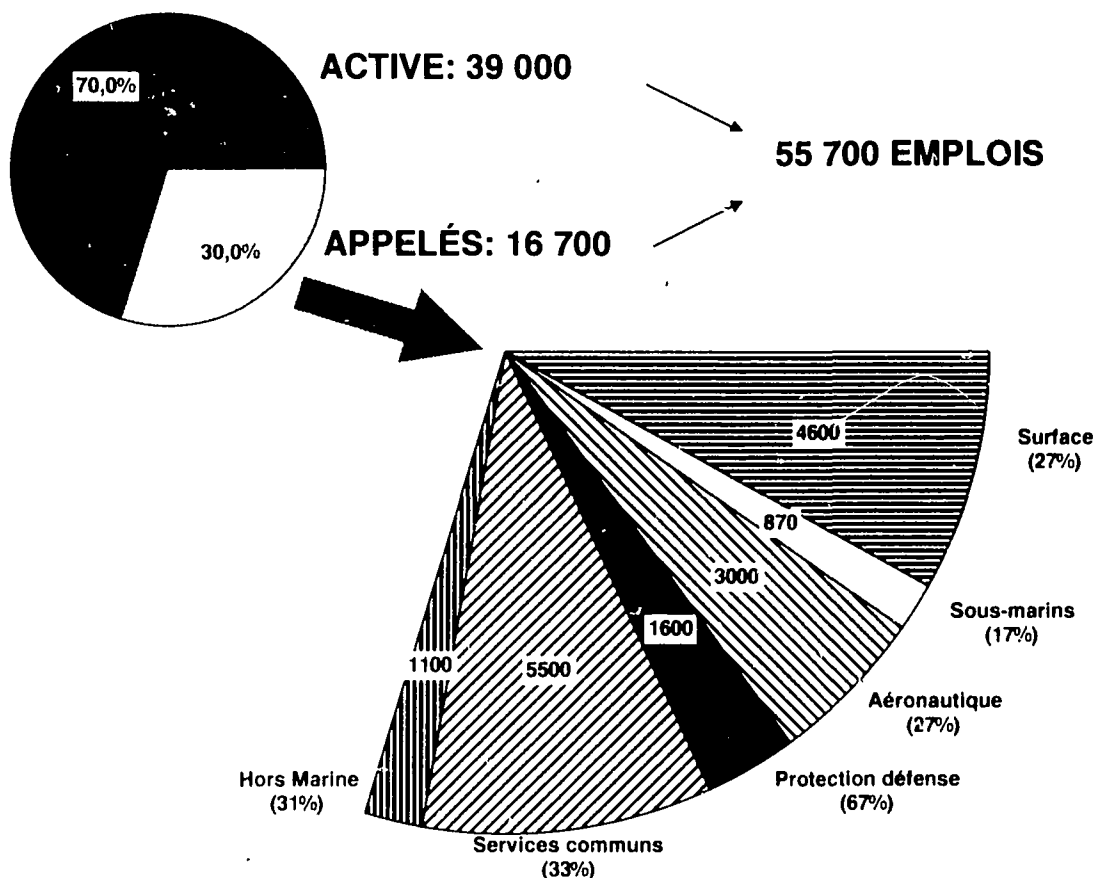
4. Les appelés dans la Marine.

Les schémas suivants montrent l'évolution du pourcentage des appelés dans la Marine et leur répartition au sein des forces. En appelés dans la Marine et leur répartition au sein des forces. En 1992 ils représenteront près de 30 % du personnel.

POURCENTAGE D'APPELÉS DANS LA MARINE



EMPLOI DES APPELÉS - RÉPARTITION



Les pourcentages indiqués sont calculés par rapport à l'ensemble du personnel des forces considérées et reflètent la répartition moyenne. Il est intéressant de noter pour quelques unités la proportion d'appelés dans le personnel équipage :

- Porte-avions : 42 %.
- Frégate de lutte anti-sous-marine : 23 %.
- Compagnie de protection : 68 %.
- Groupe de fusiliers-commandos : 8 %.

Les appelés sont intégrés dans toutes les unités de la même manière que le personnel engagé. Il y a des emplois de spécialistes comme cuisinier, dieséliste, missilier, matelot de pont d'envol ou chef de quart pour les officiers.

C'est dans ce contexte que doivent être appréciées les conséquences de la réduction à dix mois du service national.

Pour maintenir le même nombre de jeunes gens du contingent en service, il conviendra d'incorporer en théorie 20 %, en fait 22 % d'appelés en plus chaque année, soit un total de 23 500.

Contrairement à l'armée de Terre, la Marine continuera à incorporer le personnel dans des centres de formation (Hourtin, Querqueville et Lorient) et non directement dans les unités. La capacité de ces centres sera suffisante pour absorber ce surplus de 22 % à condition de continuer de procéder aux incorporations tous les mois (1).

La formation complémentaire qui prolonge les trois semaines d'incorporation a été réduite le plus possible mais peut durer jusqu'à huit semaines. Il faut ensuite un temps d'apprentissage. **Le service national dans la Marine se trouvera réellement dévalorisé du fait de la réduction de sa durée lorsqu'il ne sera plus rentable de confier à un appelé des responsabilités de spécialiste compte tenu du temps nécessaire pour lui donner les moyens de les exercer. De ce point de vue il semble que dix mois de service soit encore une durée acceptable.**

En fait la question réellement préoccupante intéresse les officiers du service national. Jusqu'à présent la Marine confiait à des appelés soigneusement sélectionnés, des fonctions d'officier : chefs de quart à la mer, interprètes traducteurs... et leur demandait d'effectuer un service long, pour rentabiliser une formation coûteuse et longue. Elle ne sait pas aujourd'hui, si les quatre cents jeunes gens concernés annuellement, qui appartiennent à une population de qualification élevée, et qui ne sont disponibles qu'en fonction des rythmes scolaires, accepteront encore d'effectuer quinze mois de service ou se contenteront de faire les dix mois obligatoires, dans une condition plus subalterne.

Globalement le coût pour la Marine de la réduction à dix mois du service national est estimé à près de 70 millions de francs par an. Il comprend :

— le surcoût induit par le recrutement des 22 % d'appelés supplémentaires pour ce qui concerne des dépenses comme l'habillement ou la formation ;

— le surcoût lié à la perception deux mois plutôt de la solde spéciale progressive par le personnel sous contrat ou sous statut.

(1) Les deux autres armées n'incorporent que les mois pairs. Dans la Marine l'incorporation les mois impairs implique le volontariat des intéressés.

CONCLUSION

Le conflit du Golfe a montré une nouvelle fois que si la guerre se concluait sur terre, l'importance de la mer dans son déroulement pouvait être considérable : acheminement et ravitaillement des renforts terrestres par navires qu'il faut protéger, interdiction du trafic maritime à destination ou en provenance de l'adversaire, attaque de son territoire par les armes, avions ou missiles, des bâtiments de combat pour ne citer que ces actions.

Et nombreux sont ceux qui pensent que la fin de l'ordre fondé sur l'équilibre des deux super-puissances risque de s'accompagner de crises dont le conflit du Golfe, bien que qualifié d'atypique, pourrait être la préfiguration.

Cependant les bouleversements que connaît l'Union soviétique ne doivent pas nous masquer que ce pays reste une puissance militaire de premier plan. Si les intentions et la détermination de ses peuples et de ses dirigeants sont du domaine de l'incertain, les capacités de l'outil militaire, même affaibli demeurent considérables. La marine soviétique poursuit un plan de modernisation et de construction d'unités très performantes. Elle met en chantier huit sous-marins par an. En 1995, elle comptera encore près de mille unités dont une centaine de sous-marins d'attaque très modernes.

S'agissant plus directement de nos intérêts, il convient de rappeler que les deux tiers de nos importations se font par voie de mer. Le poids des marchandises ainsi transportées annuellement, rapporté au nombre d'habitants, est passé de deux tonnes en 1948 à cinq tonnes aujourd'hui. La mission de protection de nos lignes de communication conserve toute son importance.

Rappelons aussi que la France est devenue, avec la création des zones économiques exclusives qui s'étendent au large de ses départements et territoires d'outre-mer, le troisième propriétaire maritime du monde. Il lui faut défendre toutes les parts de son domaine même lorsqu'elles ne semblent pas présenter grand intérêt. Qui par exemple, il y a cinquante ans, aurait imaginé que, grâce à leur position géographique, certains de nos territoires seraient aujourd'hui des bases privilégiées pour la réalisation des programmes spatiaux européens.

La Marine doit également assurer de nombreuses missions de sauvetage et secours en mer, de lutte contre la pollution, de police des pêches et de la navigation. L'actualité nous montre que dans ce rôle de service public les besoins à satisfaire ont une propension à croître.

Enfin la Marine française excelle dans plusieurs domaines : les sous-marins, la lutte contre les mines mais aussi le porte-avions. Elle reste, en Occident, la seule, avec la marine américaine, à en posséder la technique. Elle détient là un moyen d'action et de projection de puissance incomparable, qui pourrait jouer un rôle de premier plan dans une future défense européenne.

Votre Rapporteur l'année dernière, appelait l'attention sur l'impérieuse nécessité de ne pas réduire le format de la Marine et de maintenir la cohérence de ses moyens. Il ne voit rien aujourd'hui qui puisse venir infirmer ce propos.

Le projet de budget pour 1992 maintient la priorité accordée à la force océanique stratégique. Sa modernisation se continue. En 1995 entrera en service le premier sous-marin nucléaire d'une nouvelle génération *Le Triomphant*.

En revanche, l'effort commencé il y a deux ans pour le renouvellement de la flotte classique n'est pas poursuivi. Le pouvoir d'achat des crédits correspondants baisse d'au moins 10 % et des commandes de bâtiments sont annulées.

Certes la construction du porte-avions *Charles de Gaulle* prévu pour remplacer le *Clemenceau* en 1998 se poursuit. Les six frégates de surveillance du type *Floréal* seront en service d'ici à la fin 1994 et trois autres frégates type *La Fayette* devraient être commandées en 1992. Ceci est satisfaisant mais insuffisant pour enrayer la diminution du nombre des bâtiments de combat et de soutien. Il était de 173 en 1972, il tombera à 102 en 2000. Votre Rapporteur estime que la Marine n'aura plus alors les moyens nécessaires pour remplir toutes les missions qui lui sont actuellement confiées.

Le remplacement des avions de patrouille maritime a commencé en 1989 avec la livraison des premiers Atlantique 2. Le renouvellement des autres composantes de l'aéronautique navale dont certains aéronefs de combat atteignent dès à présent vingt-cinq ans voire trente ans de service ne peut plus être différé. Une première flottille d'intercepteurs Rafale devrait être constituée pour la mise en service du *Charles de Gaulle*.

Les crédits devant financer les dépenses ordinaires ne doivent leur augmentation en valeur par rapport à 1991 qu'à la croissance des rémunérations et charges sociales. Celles-ci comportent un ensemble de mesures qui ont permis l'arrêt depuis 1989 de la dégradation du pouvoir d'achat des personnels et même son amélioration pour les catégories les moins favorisées. Ces résultats positifs, dont il convient de se féliciter ne suffisent pas toutefois à combler le retard accumulé au cours des années précédentes. Entre 1979 et 1989, les soldes des militaires ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de plus de 10 % (14 % pour le sommet de la hiérarchie).

Votre Rapporteur avait l'année dernière souligné l'insuffisance des autres crédits du titre III et en déplorait les conséquences. Il constate qu'en 1992, la situation sera encore plus sévère que se soit pour l'entretien des matériels, les combustibles et carburants, ou encore le fonctionnement courant, catégories de dépenses qui au demeurant influent pour la plupart directement sur les conditions dans lesquelles le personnel exerce son métier.

Des mesures d'économie sont prévues, en particulier la réduction de l'activité. Mais celle-ci sera comme par le passé fortement dépendante des déploiements d'unités et donc de la situation internationale or, jusqu'à maintenant, les normes annuelles d'activité ont été le plus souvent dépassées.

Enfin les suppressions de postes budgétaires qui avaient cessées reprennent. La Marine qui connaît déjà une situation de déficit, subira en 1992 une déflation de 462 militaires d'active.

*
* *

En définitive votre Rapporteur estime que le projet de budget 1992 n'apportera pas à la Marine les ressources dont elle a besoin. Il se demande même si la forte diminution des autorisations de programme par rapport à 1991 ne préfigure pas un nouveau ralentissement du renouvellement de la flotte qui pourrait être inscrit dans le futur projet de loi relatif aux équipements militaires.

Il craint en fin de compte que ce projet de budget ne soit l'annonce d'une régression accélérée des moyens de la Marine que ne justifie pas l'évolution de la situation internationale.

En conséquence, pour ce qui concerne la section Marine, il émet un avis défavorable à l'adoption des titres III et V du budget de la Défense.

DÉBAT EN COMMISSION

La commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées a consacré deux de ses réunions à l'examen du présent rapport.

Au cours de sa réunion du 7 novembre 1991, M. Max Lejeune a présenté le présent rapport pour avis, qui a été adopté.

A la suite de l'exposé du rapporteur pour avis, M. Michel d'Aillières a fait observer que le présent projet de budget était un budget d'attente, et que l'avenir de la Marine nationale serait conditionné par la prochaine loi de programmation. Il s'est interrogé sur le montant et la date des remboursements qui seront accordés à la Marine nationale, compte tenu des surcoûts résultant des opérations effectuées dans le Golfe.

M. Jacques Genton a pris acte des observations du rapporteur pour avis, en observant qu'il en ferait le plus grand profit dans la perspective de son rapport sur la prochaine loi de programmation militaire.

M. Michel Crucis s'est interrogé sur la répercussion des décisions récentes concernant la réduction du service national quant au fonctionnement de la Marine nationale, et notamment ses besoins en officiers de réserve.

M. Jean Garcia a indiqué qu'il se prononçait, pour sa part, contre l'adoption des crédits du budget de la Marine, compte tenu de l'ampleur excessive des crédits militaires.

M. André Jarrot a souhaité que le ministre soit interrogé sur l'avenir de la coque du « Redoutable » après que ce sous-marin eût été désarmé.

M. Gérard Gaud a fait savoir qu'il se prononçait pour l'adoption des crédits du budget de la Marine nationale.

*
* *

Au cours de sa réunion du jeudi 14 novembre 1991, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a émis un avis défavorable à l'adoption de l'ensemble des crédits du titre III et du titre V du budget de la Défense. Les commissaires socialistes et une partie des commissaires du groupe du R.D.E. ont exprimé un avis favorable à l'adoption de ces crédits. M. Jean Garcia a, pour sa part, émis un avis défavorable au nom du groupe communiste qu'il a motivé par l'engagement de crédits excessifs aux armements.